

# AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR PAR LUMIÈRE PULSÉE

## Objectif

Amélioration de la qualité de l'air par lumière pulsée.

Niveau de maturité : ●●● Utilisé en fermes commerciales



Source : [agrifood-transition.fr](http://agrifood-transition.fr)

## Description

ALEPH (pour Amplification of Light Energy by Pulses and Harmonics) exploite les propriétés de la lumière pulsée à haute énergie, ce qui lui permet de dépolluer des flux d'air. En effet, l'atmosphère qui circule dans le dispositif est excitée par cette lumière pulsée, déclenchant des transitions d'énergie quantique dans ses propres constituants. Les germes de toute nature sont alors physiquement détruits au passage dans l'appareil par effet photomécanique, les particules solides sont abattues par photoionisation, les molécules odorantes et des gaz toxiques comme l'ammoniac convertis par photodissociation, donnant un air purifié, inodore et sans toxines.

## Pour en savoir plus

Site constructeur : [Technologie | Aleph Insight SA \(aleph-insight.ch\)](http://Technologie | Aleph Insight SA (aleph-insight.ch))

[ALEPH, la machine à lumière d'étoiles – Le Pays de Rance-Emeraude, un territoire historiqueLe Pays de Rance-Emeraude, un territoire historique \(entreterreetmer.bzh\)](http://ALEPH, la machine à lumière d'étoiles – Le Pays de Rance-Emeraude, un territoire historiqueLe Pays de Rance-Emeraude, un territoire historique (entreterreetmer.bzh))

[La RTS s'intéresse à la technologie Aleph de traitement d'air – Institut Carnot AgriFood Transition \(agrifood-transition.fr\)](http://La RTS s'intéresse à la technologie Aleph de traitement d'air – Institut Carnot AgriFood Transition (agrifood-transition.fr))



*Avertissement : L'association LIT OUESTEREL ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cette fiche. Elle ne garantit pas l'efficacité de la solution présentée et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel mésusage. Les informations contenues dans cette fiche sont une synthèse des informations disponibles sur le site d'un constructeur et dans la presse spécialisée, que vous retrouvez dans la partie « pour en savoir plus », ci-dessus. Vous pouvez aussi vous référer aux sites d'autres constructeurs ou bien vous rapprocher de votre conseiller agricole.*